

17. — 8 FÉVRIER 1844. — *Loi qui modifie le droit d'entrée sur les fontes de fer* (1). (Bull. offic., n. VII.)  
Léopold, etc. Nous avons, de commun accord

avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Le droit d'entrée sur les fontes de fer est modifié ainsi qu'il suit :

MARCHANDISES.	BASE DES DROITS.	DROITS D'ENTRÉE.	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.
Fers (α). Fontes de fer en gueuses, quelle qu'en soit la forme, et telles qu'elles se trouvent immédiatement au sortir des hauts fourneaux. . . . .	100 kilog.	fr. 5	(α) Il est entendu que l'exécution faite par la loi du 6 juin 1839, en faveur des fers et fontes provenant du grand-duché de Luxembourg, est maintenue.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par les ministres de l'intérieur (M. Nothomb) et des finances (M. Mercier).

18. — 8 FÉVRIER 1844. — *Loi qui exempte de tout droit la sortie et le transit direct ou par entrepôt, des laines en masse* (2). (Bull. offic., n. VII.)

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Sont exempts de tout droit, la sortie et le transit direct ou par entrepôt, des laines en masse.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par les ministres de l'intérieur (M. Nothomb) et des finances (M. Mercier).

19. — 12 FÉVRIER 1844. — *Loi contenant le bud-*

*get du département de la justice, pour l'exercice 1844* (3). (Bull. offic., n. VII.)

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget du département de la justice, pour l'exercice 1844, est fixé à la somme de dix millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-trois francs (10,983,723 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le premier février 1845.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre de la justice (M. d'Anethan).

(1) Présentation à la chambre des représentants par le ministre de l'intérieur le 21 novembre 1843. — *Monit.* du 22. — Rapport de M. Lesoinne le 19 janvier 1844. — *Monit.* du 20. — Discussion et adoption le 30 janvier à l'unanimité des 51 membres présents. — *Monit.* de 31.

Rapport au sénat par M. le baron de Stassart le 2 février 1844. — *Monit.* du 3. — Discussion et adoption le 5 février à l'unanimité des 26 membres présents. — *Monit.* du 8.

(2) Présentation à la chambre des représentants par M. le ministre de l'intérieur le 21 novembre 1843. — *Monit.* des 22 et 29. — Rapport de M. David le 25 janvier 1844. — *Monit.* des 24 et 29. — Discussion et adoption le 30 janvier par 49 voix. — *Monit.* du 31.

Rapport au sénat par M. le comte de Renesse

le 2 février 1844. — *Monit.* du 3. — Discussion les 5 et 6 février. — Adoption le 6 février à l'unanimité des 31 membres présents. — *Monit.* du 7.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 18 novembre 1843. — *Monit.* des 19 et 20. — Rapport de M. Savart le 13 décembre. — *Monit.* des 14 déc. 1843 et 9 janvier 1844. — Discussion les 22 et 25 décembre 1843, 9, 10, 11 et 12 janvier 1844. — *Monit.* des 23 et 24 décembre 1843, 10, 11, 12 et 13 janvier 1844. — Adoption le 12, par 64 voix (3 absentions). — *Monit.* du 13.

Rapport au sénat par M. le baron de Macar le 6 février 1844. — *Monit.* des 7 et 8. — Discussion les 7 et 8 février. — *Monit.* des 8 et 9. — Adoption le 8, à l'unanimité des 29 membres présents. — *Monit.* du 9.

## TABLEAU

Du budget de la justice pour l'exercice 1844.

N <sup>os</sup> DES ART.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES.		TOTAUX.
		Ordinales.	Extraordinaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER. — Administration centrale.</b>				
1	Traitement du ministre. . . . .	21,000	»	} 209,500 »
2	Id. des fonctionnaires, employés et gens des service. . . . .	159,000	»	
3	Matériel. . . . .	20,000	»	
4	Frais d'impression des recueils statistiques. . . . .	3,500	»	
5	Frais de route et de séjour. . . . .	6,000	»	
<b>CHAPITRE II. — Ordre judiciaire.</b>				
1	COUR DE CASSATION. Personnel. . . . .	233,800	»	} 1,926,970 »
2	— Matériel. . . . .	4,500	6,000	
3	COUR D'APPEL. Personnel. . . . .	542,720	»	
4	— Matériel. . . . .	18,000	»	
5	Tribunaux de 1 <sup>re</sup> instance et de commerce. . . . .	812,640	27,190	
6	Justices de paix et tribunaux de police. . . . .	282,120	»	
<b>CHAPITRE III. — Justice militaire.</b>				
1	HAUTE COUR MILITAIRE. Personnel. . . . .	63,320	»	} 109,573 »
2	— Matériel. . . . .	5,000	»	
3	Auditeurs militaires et prévôts. . . . .	41,253	»	
<b>CHAPITRE IV. — Frais de Justice.</b>				
1	Frais d'instruction et d'exécution. . . . .	679,000	»	} 680,000 »
2	Indemnité pour le greffier de la cour de cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques. . . . .	1,000	»	
<b>CHAPITRE V. — Palais de Justice.</b>				
1	Constructions, réparations et loyer de locaux. . . . .	65,000	»	} 115,000 »
2	Supplément de subside à verser dans la caisse communale de Gand, à cause de la construction du palais de justice, à charge par la province, de fournir pareille somme. . . . .	»	50,000	
<b>CHAPITRE VI. — Bulletin officiel et Moniteur.</b>				
1	Impression du <i>Bulletin officiel</i> . . . . .	23,500	»	} 96,300 »
2	— du <i>Moniteur</i> . . . . .	70,000	»	
3	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la cour de cassation</i> . . . . .	2,800	»	
	<b>A reporter.</b>	»	»	3,137,343 »

N <sup>o</sup> DES ART.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES.		TOTALS.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Report. . . . .	»	»	3,137,543 »
	<b>CHAPITRE VII. — Pensions et secours.</b>			
1	Pensions. . . . .	10,000 »	»	25,000 »
2	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse. . . . .	12,000 »	»	
3	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus. . . . .	3,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VIII. — Cultes.</b>			
	<i>Culte catholique.</i>			
	A. Traitement du haut clergé, compris bourses et demi-bourses affectées aux séminaires. . . . .	405,822 39	»	4,174,947 »
1	B. Traitements des curés, desservants, chapelains et vicaires. . . . .	3,252,224 61	»	
	C. Subsidés pour les édifices servant aux cultes, y compris 50,000 francs comme charges extraordinaires, et autres 50,000 fr. pour réparations de diverses tours. . . . .	250,000 »	100,000 »	
	<i>Culte protestant.</i>			
2	Traitements et autres frais. . . . .	57,900 »	»	
	<i>Culte israélite.</i>			
3	Traitements des ministres et autres frais. . . . .	11,000 »	»	
4	Secours aux membres des anciennes corporations religieuses et aux ministres de divers cultes. . . . .	100,000 »	»	
	<b>CHAPITRE IX. — Établissements de bienfaisance.</b>			
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu. . . . .	20,000 »	»	315,000 »
2	Subsidés à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés. . . . .	120,000 »	»	
3	Subsidés pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces. . . . .	175,000 »	»	
	<b>CHAPITRE X. — Prisons.</b>			
	<b>SECTION I<sup>re</sup>. — Service domestique.</b>			
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage			
	A reporter. . . . .	»	»	7,652,290 »

N <sup>o</sup> DES ART.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES.		TOTAUX.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Report. . . . .	»	»	7,652,290 »
	et de nourriture des détenus, frais d'habillement et de couchage des gardiens et gratification aux détenus. . . . .	1,135,000 »	»	}
2	Traitements des employés attachés au service domestique. . . . .	550,825 »	»	
3	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement. . . . .	3,000 »	»	
4	Frais d'impression et de bureau. . . . .	13,000 »	»	
5	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier. . . . .	450,000 »	100,000 »	
6	Réparations d'entretien (n <sup>o</sup> 3 de l'art. 69 de la loi provinciale) dont le gouvernement se charge par suite d'abonnement contracté par les provinces. . . . .	19,608 »	»	
	<b>SECTION 2. — Service des travaux.</b>			
7	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	900,000 »	»	}
8	Gratifications aux détenus. . . . .	170,000 »	»	
9	Frais d'impressions et de bureau. . . . .	8,000 »	»	
10	Traitements et tantièmes des employés. . . . .	87,500 »	»	
	<b>CHAPITRE XI. — Frais de police.</b>			
1	Service des passe-ports. . . . .	20,000 »	»	}
2	Autres mesures de sûreté publique. . . . .	48,000 »	»	
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
	Art. unique. Dépenses imprévues. . . . .	5,000 »	1,500 »	6,500 »
	<b>CHAPITRE XIII.</b>			
	Art. unique. Pour solde de dépenses arriérées concernant des exercices dont les budgets sont clos. . . . .	20,000 »	»	20,000 »
	Total. . . . fr.	»	»	10,983,723 »